

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
201^e année
17 juillet 2025
n° 26 / 8091^e
pages 1249 à 1296

CHRONIQUE / Contrat et obligations

La *Negative Pledge Clause* et le devoir de bonne foi
du créancier hypothécaire en droit anglais

> Cécile Le Gallou

1262

ÉDITORIAL

1249 La réformette, ça suffit !, Romain Loir

ACTUALITÉS

- 1252 Cautionnement (sous-caution) : portée d'un plan de sauvegarde
- 1252 Clause abusive (faillite) : prise en compte et portée du caractère abusif
- 1254 Société par actions simplifiée (statuts) : modalités de révocation des dirigeants
- 1254 Société par actions simplifiée (statuts) : indemnité de révocation des dirigeants
- 1255 Donation-partage : répartition matérielle des biens entre les descendants
- 1255 Nationalité (déclaration) : preuve de la minorité du déclarant
- 1256 Liberté d'expression : affaire des « décrocheurs de portraits présidentiels »
- 1257 Cour d'appel (compétence territoriale) : exception d'incompétence
- 1258 Cour d'appel (sécurité sociale) : compétence d'attribution exclusive

POINT DE VUE

1260 L'expertise de la Cour de cassation en matière d'IA, Aurore Hyde

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1268 **Panorama** : Droit constitutionnel, Émilie Debaets et Nathalie Jacquinot
- 1279 **Notes** : Exequatur d'une décision rendue dans un État membre et protection de la liberté d'expression de la personne condamnée par le juge étranger, note sous Civ. 1^{re}, 28 mai 2025, David Sindres
- 1291 Le contrat à feu doux : l'interdiction de frir hors du devoir d'information précontractuelle, note sous Com. 14 mai 2025, Marie Zaffagnini

ENTRETIEN

1296 Bernard Beignier – Actions en justice des avocats chargés d'enseignement contre l'Université qui les rémunère



Lefebvre Dalloz



Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La Défense Cedex
Tél. (Rédaction) 07 86 62 03 57
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
KETTY DE FALCO

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCAL DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-samut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 132,29 € TTC

Étranger : 1 1175 € HT

Prix au numéro : 49,31 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juillet 2025

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La Défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal

Taux de fibres recyclées : 0 %

Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Romain Loir

1249

La réformette, ça suffit !



ACTUALITÉS

1252

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie
Cautionnement (sous-caution) :
portée d'un plan de sauvegarde,
Com. 9 juill. 2025

Consommation

Clause abusive (faillite) : prise en compte
et portée du caractère abusif,
CJUE 3 juill. 2025

Clause abusive (prêt en devise étrangère) :
revirement de jurisprudence,
Civ. 1^{re}, 9 juill. 2025

Société et marché financier

Société (abus de majorité) : recevabilité
de l'action en nullité, Com. 9 juill. 2025

Société par actions simplifiée (statuts) :
modalités de révocation des dirigeants,
Com. 9 juill. 2025

Société par actions simplifiée (statuts) :
indemnité de révocation des dirigeants,
Com. 9 juill. 2025

Marché financier : service d'investissement
à prise ferme, Com. 9 juill. 2025

1254

DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Donation (réduction) : évaluation des biens
fictivement réunis, Civ. 1^{re}, 2 juill. 2025

Donation-partage : répartition matérielle
des biens entre les descendants,
Civ. 1^{re}, 2 juill. 2025

Nationalité (déclaration) :

preuve de la minorité du déclarant,
Civ. 1^{re}, 9 juill. 2025

1255

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit international
Enlèvement international d'enfant :
remboursement des frais de retour,
Civ. 1^{re}, 2 juill. 2025

1255

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal
Liberté d'expression : affaire des
« décrocheurs de portraits présidentiels »,
CEDH 3 juill. 2025

1256

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile
Appel civil (conclusions) :
pouvoirs du conseiller de la mise en état,
Civ. 2^e, 3 juill. 2025

Cour d'appel (compétence territoriale) :
exception d'incompétence,
Civ. 2^e, 3 juill. 2025

Cour d'appel (sécurité sociale) :
compétence d'attribution exclusive,
Civ. 2^e, 3 juill. 2025



POINT DE VUE

1260

L'expertise de la Cour de cassation en matière d'IA
À propos du rapport du 28 avril 2025,
Cour de cassation et intelligence artificielle – Préparer la Cour de cassation de demain
par Aurore Hyde



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1262

La Negative Pledge Clause et le devoir de bonne foi
du créancier hypothécaire en droit anglais
Macdonald Hotels v. Bank of Scotland [2025]
EWHC 32 (Comm.), 24 janv. 2025
par Cécile Le Gallou

PANORAMA

1268

Droit constitutionnel
janvier 2024 – décembre 2024
par Émilie Debaets et Nathalie Jacquinet

NOTES

1279

Exequatur d'une décision rendue dans un État membre
et protection de la liberté d'expression
de la personne condamnée par le juge étranger,
note sous Civ. 1^{re}, 28 mai 2025
par David Sindres

1291

Le contrat à feu doux : l'interdiction de frir hors du devoir
d'information précontractuelle, *note sous Com.* 14 mai 2025
par Marie Zaffagnini



ENTRETIEN

1296

Bernard Beignier – Actions en justice des avocats chargés d'enseignement contre l'Université qui les rémunère

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :
40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :
9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence :
20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :
5 500 signes (références entre parenthèses).